



*Mairie de
Boissy La Rivière*

PROCÈS VERBAL **Séance du mercredi 14 juin 2017**

L'an deux mil dix-sept et le quatorze juin à 20h00, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents :

COCHET Patrice - COTTET Yves - GAUFILLET Bruno - GAUTIER Chantal - HERBELLOT Christine – LEGRIS Stéphanie - LEROUX Dominique – MENDES MARTINS Maria - SENS OLIVE Georges – THUAU Jean-Marc - VIVIER Marilyne

Absents excusés : Véronique LOYER

Absents représentés : Laetitia KOUMAH par Patrice COCHET - Olivier GARRIGOU par Stéphanie LEGRIS

Secrétaire de séance :

Georges SENS OLIVE

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Validation du PV de la séance du 05 avril 2017

- 1/ Convention constitution servitudes parc éolien
 - 2/ Modification approbation compte administratif 2016 – Commune
 - 3/ Modification Affectation des résultats – Commune
 - 4/ Affectation des résultats au 1068 – Commune
 - 5/ CAESE – Complément aide communautaire
 - 6/ CAESE – Aide valorisation du Patrimoine
 - 7/ Modification délibération n° 04/2017 Aide financière PASR (travaux voirie Mesnil Girault)
 - 8/ Vente terrains SCI De Smet
 - 9/ Règlement columbarium
 - 10/ Acquisition terrain Montoir des Grands Rebords – SIEPB (syndicat des eaux)
- Informations diverses

Le conseil municipal valide et signe le procès-verbal du mercredi 05 avril 2017

1/ Convention de constitution de servitudes – Parc éolien

Vu la délibération du Conseil Municipal du 09 janvier 2007 dont l'objet était la création d'une ZDE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2007 concernant le projet éolien sur la commune de Boissy-la-Rivière

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 novembre 2007 relatif à l'enquête publique sur le projet éolien

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 décembre 2007 donnant son accord sur le projet éolien

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 février 2008 au sujet de la taxe professionnelle relative au projet éolien

Considérant la nécessité de mettre en place une convention de constitution de servitudes avec les sociétés Boissy Energie 1 et Boissy Energie 2

Considérant l'exposé des termes de ladite convention par le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ladite convention.

A voté contre : Chantal GAUTIER

Se sont abstenus : Stéphanie LEGRIS – Yves COTTET – Olivier GARRIGOU – Marilyne VIVIER

2/ Annule et remplace la délibération n° 05/2017

Approbation du compte administratif et du compte de gestion Commune 2016

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2016 dressé par la Mairie, et qui est en concordance avec le compte de gestion 2016 de la Trésorerie.

Il donne lecture du compte administratif 2016 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 449 213.21 €

Recettes : 464 757.39 €

Résultat de l'exercice : + 15 544.18 €

Excédent reporté : + 426 143.96 €

EXCEDENT DE CLOTURE : + 441 688.14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 538 367.04 €

Recettes : 434 849.25 €

Résultat de l'exercice : - 103 517.79 €

Excédent reporté : + 5 468.91 €

DEFICIT DE CLOTURE : - 98 048.88 €

RESULTAT D'EXECUTION = + 343 639.26 €

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire afin que ce dernier invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2016.

Après que Monsieur le Maire ai quitté la salle, Monsieur Patrice COCHET, Adjoint au Maire invite l'assemblée à délibérer pour approuver le compte administratif 2016.

Le conseil après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2016

A voté contre : Chantal GAUTIER

S'est abstenu : Yves COTTET

3/ Annule et remplace la délibération n° 07/2017

Affectation des résultats - Commune

Au vu des résultats constatés dans chaque section, Monsieur le maire propose de :

- Reporter la totalité du résultat déficitaire d'investissement **98 048.88 €** au compte **001**
- Reporter le solde créditeur en report à nouveau soit **343 639.26 €** en fonctionnement au compte **002**.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition.

A voté contre : Chantal GAUTIER

S'est abstenu : Yves COTTET

4/ Affectation des résultats au 1068 - Commune

Au vu des résultats constatés dans chaque section, Monsieur le maire propose de :

- Affecter au compte 1068 la somme de **98 048.88 €**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette proposition.

A voté contre : Chantal GAUTIER

5/ Complément demande aide communautaire 2017

La fabrication et pose de grille de protection « gardes corps »

Dans le cadre de la mise en conformité des ERP pour les Personnes à Mobilité Réduite, des travaux d'aménagement ont été nécessaires sur le bâtiment « Salle Polyvalente Marc Sangnier ».

Afin de finaliser cette opération, il convient de renforcer le côté sécuritaire par des rembarde de protection « gardes corps ».

L'entreprise Dupays Rénovation à Fontainebleau, Place de la République n° 17, a établi un devis comme suit :

Fourniture et pose de protections « gardes corps » 6 557.38 €

Coût total de l'opération : 6 557 38 € HT

PLAN DE FINANCEMENT D'AIDE COMMUNAUTAIRE 2017

INVESTISSEMENTS 2017	DÉPENSES		Aides CCESE	%	Fonds propres	%
Fabrication et pose grilles de protection « gardes corps »	6 557.38 €		3 246.00 €		3 311.38 €	
TOTAUX	6 557.38 €		3 246.00 €		3 311.38 €	

En conséquence,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande d'aide communautaire d'aménagement et de développement
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans un délai maximum de 4 ans à compter de la date de visa du dossier par le contrôle de légalité et selon l'échéancier prévu,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action, sauf dérogation accordée par le Bureau, avant la notification du contrat préalablement approuvé par la Communauté de Communes de l'Etampois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

A voté contre : Chantal GAUTIER

S'est abstenu : Yves COTTET

6/Demande aide valorisation du Patrimoine CAESE – Année 2017

Dans le cadre du dispositif d'aide à la valorisation patrimoniale et des différents projets concernant le patrimoine de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

Après avoir délibéré,

DECIDE de solliciter la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne au taux le plus élevé possible.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'instruction des dossiers

A voté contre : Chantal GAUTIER

S'est abstenu : Yves COTTET

7/ Objet : Annule et remplace la délibération 04/2017

Demande d'aide financière produit des amendes de police – Travaux voirie Mesnil Girault

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'amélioration des voiries communales, il convient de solliciter le service des Produits des Amendes de Police et Sécurité pour une subvention d'investissement.

Le projet consiste à renforcer la sécurité routière sur 2000 ml de voirie au Hameau de Mesnil Girault.

Les travaux sont estimés à 4 364.50 € HT

Plan de financement

Dépenses

4 364.50 € HT

Recettes

2 182.25 € HT Aide Conseil départemental

2 182.25 € HT Commune

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à :

- Déposer un dossier de demande de subvention
- Signer tous les actes relatifs à cette opération
- Faire une demande de dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de l'aide, vu l'urgence, afin de sécuriser les usagers des routes concernées par ces dégradations
- D'approuver le plan de financement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, à signer tous les actes relatifs à cette opération et à déposer une demande de dérogation

ADOPTE le plan de financement présenté ci-dessus

A voté contre : Chantal GAUTIER

8/ Vente parcelles communales

Vu la délibération 01/2017 par laquelle le Conseil Municipal a :

Adopté le projet de l'acquisition par la SCI De Smet des parcelles :

- Section C n° 1381 – 1984 m²
- Section C n° 1383 – 326 m²
- Section C n° 1385 – 4797 m²

Situées en zone Na

Autorisé le Maire à signer tous les documents permettant d'élaborer et finaliser le dossier.

Considérant le prix de la vente fixé à 1 € du m², soit pour la totalité des parcelles vendues sept mille cent sept euros (7 107.00 €)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente des parcelles indiquées ci-dessus moyennant le prix de sept mille cent sept euros (7 107.00 €)

A voté contre : Chantal GAUTIER

S'est abstenu : Yves COTTET

9/ Règlement columbarium

Cette délibération est reportée

10/Acquisition parcelles appartenant au SIEPB

Vu la délibération 02/2017 du 15 février 2017

Considérant, après consultation des Domaines, le prix de la parcelle section C n° 966 de 315 m² à trois cent euros (300.00 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE le prix de la parcelle fixé à trois cent euros (300.00 €)

ACCEPTE de prendre en charge les frais d'enregistrement auprès des hypothèques et autres frais liés à la transaction

AUTORISE le maire à signer l'acte

A voté contre : Chantal GAUTIER

S'est abstenu : Yves COTTET

Informations diverses

- Un conseil municipal sera convoqué pour le 30 juin 2017 concernant la nomination des délégués aux sénatoriales
- Christine HERBELLOT, après une rencontre avec la commune de Ouistreham, propose d'inscrire le nom de la commune de Boissy la Rivière sur le mur de la Paix situé au bord de la Manche.
La commune étant tournée depuis toujours vers la jeunesse et la paix grâce à Marc Sangnier, accepte le projet
- Dans le cadre des chantiers jeunes, le groupe EPNAK revient sur Boissy la Rivière du 04 au 07 juillet 2017
- Monsieur Yves COTTET annonce qu'il met fin à son mandat de conseiller municipal et remet sa lettre de démission à Monsieur le Maire

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30